

Image not found or type unknown



Payer le loyer au proprio

Par **Dyce**, le 10/11/2020 à 08:26

Je souhaite payer le loyer via le compte de ma chérie directement au propriétaire mais il me dit que je n' ai pas le droit de faire ça !!
as t-il raison ??

Bonjour,

Les formules de politesse sont obligatoires sur ce forum (voir les CGU) !

Merci.

Par **youris**, le 10/11/2020 à 14:06

l'article 7 de la loi 89-462 indique:

Le locataire est obligé :

a) De payer le loyer et les charges récupérables aux termes convenus

c'est donc à vous et non à votre chérie de payer le loyer.

salutations

Par **janus2fr**, le 10/11/2020 à 16:33

Bonjour,

En règle générale, cela ne pose pas de problème que le loyer soit payé par quelqu'un d'autre.
Par exemple, je paie le loyer de ma fille...

Par **miyako**, le 10/11/2020 à 16:43

Bonjour,

Du moment que le loyer est versé régulièrement au terme convenu, peu importe que ce soit le locataire ou quelqu'un d'autre qui paye. Cela ne regarde pas le bailleur.

Amicalement vôtre

suji KENZO